

Déclaration liminaire à la CAPL de mutation de catégorie B du 17 juin 2019

Monsieur le Président,

Le projet de loi de « Transformation de la Fonction Publique » adopté en 1ère lecture n'a que pour objectif de dynamiser le service public, avec des suppressions d'emploi massives d'autant plus accentuées à la DGFIP par le zèle de nos ministres successifs.

Nous sommes aujourd'hui convoqués en deuxième instance suite au boycott consécutif à l'envahissement de la CAPL n°2 du 13 juin dernier par des agents des SIE, PCRP et PCE de Périgueux.

Celui-ci a été provoqué par le « projet » de « Géographie Revisitée » que vous avez présenté aux Cadres et Organisations Syndicales mardi 11 juin. Vos annonces provoquent de nombreuses interrogations, de l'incompréhension et de la colère de la part de nos collègues. Les réponses apportées par l'équipe de Direction sont imprécises, irréalistes, stéréotypées, anxiogènes et n'ont pas calmé leurs angoisses.

Vos annonces volontairement retardées (après la date limite de dépôt des fiches de vœux) ont également privé certains agents d'anticiper les délocalisations. Tout cela a malheureusement pour conséquence dramatique de dégrader fortement les conditions de travail de nos collègues déjà très sollicités depuis de nombreuses années et d'augmenter sans commune mesure les difficultés de leur vie personnelle.

Vous nous proposez une **concertation** sur ce projet prédéfini mais nous ne sommes pas dupes du résultat connaissant votre attachement au dialogue social. Le pire est à craindre quant aux affectations de nos collègues.

Sur le sujet crucial des effectifs, la catégorie B administratif est fortement touchée par des vacances de postes au niveau national qui se décline au niveau local de – **11 postes et qui prive certains de nos collègues de rentrer dans le département**. L'effectif de cette catégorie a déjà subi entre le 1^{er} septembre 2018 (242 emplois) et le 1^{er} septembre 2019 (233 emplois) une suppression nette de 9 postes.

En conclusion, ce projet d'affectations locales ne prend en compte ni la réalité des conditions de travail des agents, ni la réalité des besoins des services, ni les envies des personnels de catégorie B.

